

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22178 - 82ÈME ANNÉE

En 2015, le Sénat sous l'impulsion de Paul Vergès, donnait l'alerte, quelles initiatives d'élus réunionnais depuis ?

Canne à sucre à La Réunion : des choix imposés de Paris au défi d'une nouvelle politique



La filière canne à La Réunion résulte d'un choix historique de la France, avant d'être fragilisée par les décisions européennes de libéralisation. Dès 2015, le Sénat alertait sur les risques du libre-échange pour cette économie vitale, avant la fin des quotas sucriers. Face à ce constat, l'avenir de la canne doit être repensé par des choix politiques à long terme, compatibles avec l'objectif de neutralité carbone et le développement de La Réunion.

- Qui décide d'implanter la canne à sucre à La Réunion ? C'est la France.

Lorsque son armée est battue à Saint-Domingue, et que les vainqueurs, descendants d'esclaves, proclament la République, la France perd son statut de premier producteur mondial de sucre de canne. Napoléon oriente la production dans les colonies à Maurice, La Réunion, Martinique et Guadeloupe.

2- Qui décide de sacrifier cette économie ? C'est la France.

En 2015, son ministre de l'Agriculture donne à l'Union Européenne, l'accord de la France pour démanteler les digues de protections de notre industrie

sucrière. Les conséquences prévisibles sont catastrophiques.

3- L'avenir de la canne relève de choix politiques imposés selon les intérêts de Paris.

Le Sénat s'en émeut. La délégation à l'Outre-Mer remet un rapport d'information, le 10 décembre 2015. Le titre est clair : « Sucre des régions ultrapériphériques en danger : sauver une filière vitale des méfaits d'une politique commerciale dogmatique ».

4- voici un résumé officiel :

« Filière structurante des économies des départements d'outre-mer, à l'exception de Mayotte, la filière canne-sucre-rhum appartient au patrimoine économique et culturel de ces territoires et représente quelque 40 000 emplois directs et indirects. La canne à sucre constitue donc, au-delà du symbole tutélaire historique et du lien intergénérationnel, un secteur vital, en particulier pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion. Qu'une seule production de la filière soit menacée et toute la filière est déstabilisée, avec l'impact cataclysmique que l'on peut anticiper sur de petites économies insulaires vulnérables.

Or, la menace grandissante provient aujourd'hui de la politique commerciale de l'Union européenne qui, prônant un libre échange sans limite, met en danger la production sucrière de ses régions ultrapériphériques : ce credo entre en totale contradiction avec la modernisation industrielle de la filière canne qu'elle a elle-même largement financée pour en faire un modèle de performances et d'intégration environnementale.

À la veille de la disparition des quotas sucriers en 2017, il est impératif et urgent de préserver la réorientation de la production sucrière vers les sucres dits « spéciaux », qui constituent un marché de niche de haut de gamme, et d'éviter que ne s'empilent des accords commerciaux conclus sans vision d'ensemble de leurs répercussions sur les économies des régions ultrapériphériques qui font pourtant partie intégrante du territoire européen, jusqu'à provoquer des fluctuations de marché qui leur seraient fatales.

Soucieuse de sonner l'alerte avant qu'il ne soit trop tard, la Délégation sénatoriale à l'outre mer a souhaité,

à l'occasion des négociations de l'accord de libre échange avec le Vietnam, élaborer une proposition de résolution européenne condamnant une politique commerciale qui ferait des outre mer une variable d'ajustement. »

5-La Réunion a été sacrifiée sur l'autel du dogme ultra-libéral.

Maintenant, il faut une politique qui remet en cause ce dogmatisme. Le récent montage médiatique sur les coupeurs de cannes ne doit pas dissimuler les difficultés de rechercher un consensus politico-économique. En tout cas, il faut arrêter avec la diversion. Le rapport du Sénat a été remis le 10 décembre 2015, c'est-à-dire, 2 jours avant l'adoption du Traité de Paris sur le Climat, à la COP21. Ce texte est désormais opposable et prévoit la neutralité carbone par rapport à l'ère industrielle. Il faut s'inscrire dans une perspective sur tout le siècle.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Conséquence de la crise climatique causée par le capitalisme

Des pays risquent de disparaître sous la mer

La montée du niveau des océans ne menace pas seulement des habitations. Pour plusieurs petits États insulaires, c'est l'existence même du pays, sa souveraineté, sa nationalité et son identité qui sont en jeu. Face à cette menace qu'ils n'ont pas créée, ces peuples demandent que le droit international protège leur avenir.

une réalité fondamentale : les États les plus menacés sont aussi parmi ceux qui ont le moins contribué aux émissions responsables du dérèglement climatique. Pour ces peuples, il ne s'agit donc pas seulement de sauver des terres. Il s'agit de défendre le droit de continuer à exister en tant que nations.

M.M.

La montée du niveau moyen de la mer s'accélère. Selon l'Organisation météorologique mondiale, les océans pourraient être au moins 50 centimètres plus hauts en 2100. Les projections les plus pessimistes évoquent une hausse pouvant atteindre deux mètres. Pour des pays comme Tuvalu, Kiribati ou les Îles Marshall, dont une grande partie des terres se trouve à seulement quelques mètres au-dessus de l'océan, les conséquences sont déjà concrètes : submersions, inondations et dégradation des terres.

Quel avenir pour ces peuples ?

Mais la question dépasse largement celle de l'habitat. Que deviendra un pays dont le territoire habitable disparaît ? Où iront ses habitants ? Conserveront-ils leur nationalité ? Comment préserver leur culture, leur patrimoine et leur identité ?

Les États insulaires demandent donc la reconnaissance de la continuité de leur souveraineté, même si les changements climatiques bouleversent leur territoire physique. Le droit international définit traditionnellement un État par un territoire, une population permanente, un gouvernement et la capacité d'entretenir des relations avec les autres États. Mais les textes existants ne prévoient pas clairement le cas d'un pays dont le territoire devient progressivement inhabitable sous l'effet de la montée des eaux.

Ces pays demandent donc que leurs frontières et leurs zones maritimes soient maintenues malgré les transformations physiques provoquées par le changement climatique. Il s'agit de garantir une stabilité juridique et d'empêcher que la disparition physique d'une terre entraîne celle de l'État qui l'administre.

Lors d'une réunion de haut niveau de l'ONU en 2024, la présidente des Îles Marshall, Hilda Heine, rappelait

Oté

« Boudin kui dann vant koshon » : In kozman pou la rout

Mézami, zot i koné bien dann vant koshon néna tout sort zafèr, mé assiréman na poin boudin kui. Alor pou kossa in kozman konmsa dann nout lang kréol ? Si ni rogarde in pé do pré sak Daniel honoré i ékri dann son somi-lo mo, ni konpran sé in n'afèr lé pa sir ditou. Si sé in promèss sé in promèss anlèr. Si sé in proklamasson sé in fake konm i diré koméla.

Dann diksyonèr Alain Armand i ropran lidé d'in fo, d'kékshoz lé pliss k'inprobab... Dizon in promèss pèrsone i tienbo pa.

In tan mi rapèl in shanté Ziskakan dsi bann démarshèr téi di konm parol : « oté démarshèr, oté volèr, assé rode boudin kui dann vant koshon ! », in manyèr dir arète profite dsi bann ti kolon, arète fé prann banna krédi, lé si tèlman dir pou ranbourssé.

Mi souvien shanté-la la fé in polémik dann tan pars issi La rényon l'avé bonpé démarshèr é zot téi fé zot bèr dsi la boss demoune. Koméla mi panss la fine pass in pé mé final de kont la vant dsi l'internet sé koi sa si lé pa pou arnaké.

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni retrouv pli dvan sipétadyé.

Justin